



**FNASCEE**  
couleur passion



**ASCEE 15**  
couleur passion



**CHALLENGE NATIONAL DE CYCLISME**

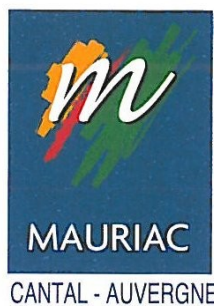
**MAURIAC - CANTAL**

**13, 14 et 15 mai 2011**

*avec la participation exceptionnelle de Lily Bergaud gloire du cyclisme cantalien*



**DOSSIER D'INSCRIPTION**



**Vélo Club de Mauriac**  
- Fédération Française de Cyclisme - Comité Auvergne -



# *DOSSIER D'INSCRIPTION*

## **Sommaire**

---

- Le mot de la présidente de la FNASCE
- Le mot de Monsieur Gérard Leymonie, maire de Mauriac, Vice-président du Conseil Général du Cantal
- Le mot du directeur départemental des territoires du Cantal
- Le mot du président de l'URASCE Auvergne
- Le mot du président de l'ASCEE 15
- Présentation du site de Mauriac
  - Situation et accès
  - Accueil
- Programme de la manifestation
- Programme des coureurs
- Règlement du challenge de cyclisme
- Le parcours sportif
- Bulletin d'inscription individuel
- Bulletin de réservation
- Fiche récapitulative des inscriptions



**FNASCE**  
couleur passion

### **Le mot de la Présidente de la FNASCE**

**C'est dans la région Auvergne et plus précisément dans le département du Cantal, en lisière du département de la Corrèze, non loin de la rivière de haute Dordogne, sur le rebord du plateau volcanique de l'Auze, que va se dérouler du 13 au 14 mai 2011, le prochain challenge national de cyclisme organisé par l'ASCEE 15.**

**Nos amis *cantalous* ont choisi la belle ville de Mauriac pour accueillir ce rendez-vous fédéral national. Les participants découvriront tout au long du circuit une terre de traditions, de diversités et de découvertes, notamment au vu de la richesse de son patrimoine et de sa situation géographique. Ils découvriront également l'architecture typique des villes et villages auvergnats. Les châteaux, les cités médiévales et les volcans d'Auvergne enrichissent le patrimoine de ce département magnifique.**

**Les amateurs gastronomes apprécieront de découvrir la région attachée à son patrimoine des produits du terroir : foire à la châtaigne à Mourjou, renaissance du sarrasin (plante), fête de la noix à Sénezergues, mais aussi de tarte à la tome à Raulhac, des cornets à Murat, des tripoux à Thiézac...**

**Je remercie Dominique HIVERNAT, Président de l'ASCEE 15, Laurent PRATOUSSY Vice-Président Sports et toute leur équipe pour l'organisation dynamique de ce Challenge. Forte de ses expériences récentes d'organisation de tels challenges : rugby en 1985 et 1995 à Aurillac, VTT en 2008 à Chaudes-Aigues, l'ASCEE du Cantal mettra tout son savoir-faire, tout son dynamisme et son enthousiasme pour vous accueillir dans les meilleures conditions.**

**Nous souhaitons bonne route à l'ASCEE 15 pour cette nouvelle édition cycliste 2011.**

***Bonaventura en occitan !***

**FNASCE**  
Arche Sud  
92055 La Défense cedex  
téléphone : 01 40 81 32 88  
télécopie : 01 40 81 32 89  
courriel : fnasce@i-carre.net  
www.fnasce.org

## **MOT DU MAIRE DE MAURIAC**

Challenge National de cyclisme 13,14 et 15 mai 2011

ASCEE 15

---

La commune de Mauriac est particulièrement heureuse d'accueillir, en ce week-end de Notre Dame des Miracles, le challenge national de cyclisme organisé cette année par l'Association Sportive Culturelle et d'Entraide de l'Équipement du Cantal.

Terre de cyclisme, le département du Cantal sera encore cette année à l'honneur en accueillant la « grande boucle » durant 3 jours au mois de juillet, événement d'envergure auquel il convient d'ajouter les nombreuses compétitions organisées sur l'ensemble du territoire et celles à l'initiative du vélo club mauriacois tout au long de la saison avec, entre autres, la désormais célèbre « Lily Bergaud » en hommage à la « puce du Cantal », le champion dont nous sommes si fiers, vainqueur de nombreuses épreuves nationales ou internationales.

J'adresse tous mes remerciements aux responsables de l'association départementale pour avoir fait le choix de Mauriac pour l'organisation de ces championnats, tous mes vœux de bienvenue dans notre Sous-Préfecture et dans le Cantal à l'ensemble des participants et souhaite, bien entendu, que cette manifestation rencontre le succès mérité.

**Gérard LEYMONIE**

Maire de MAURIAC

***Vice-Président du Conseil Général***

## **Le mot du directeur départemental des territoires**

### **2011 sera l'année du vélo dans le Cantal**

**En effet, le Tour de France 2011 sera présent dans le Cantal durant trois jours !**

**Le 10 juillet 2011, la 9ème étape emmènera les coureurs d'Issoire à Saint-Flour avec trois des plus beaux cols cantaliens à franchir : le Pas de Peyrol, le Pertuis et Prat de Bouc. Le spectacle et l'enjeu sportif seront sans nul doute au rendez-vous.**

**Le 11 juillet 2011, le Tour de France s'offrira une journée de repos au Lioran, connu surtout comme station de sports d'hiver mais qui présente également une diversité d'activités de sport de pleine nature.**

**La 10ème étape partira d'Aurillac le 12 juillet pour relier Carmaux dans le Tarn.**

**Le deuxième évènement cycliste de l'année dans le Cantal est une étape du tour «Mondovélo» qui se déroulera le 17 juillet 2011, avec pour son acte II une étape «Issoire/Saint-Flour». Ce sont 10 000 amateurs du monde cyclo sportif qui sont attendus sur ce parcours exigeant bordé de magnifiques paysages.**

**Dans ce contexte cantalien 2011 placé sous le signe du vélo, il était tout naturel que l'ASCEE 15 se porte candidate pour organiser le «challenge de cyclisme», manifestation nationale ASCEE de la France entière.**

**Les épreuves se dérouleront dans la région de Mauriac, dans le nord du Cantal, qui présente des caractéristiques intéressantes pour les amoureux du vélo et les candidats aux challenges sportifs.**

**L'expérience, le savoir-faire et le dynamisme de l'ASCEE 15 sont des atouts indéniables pour que cette manifestation sportive soit une réussite et que 2011 reste un excellent millésime dans la mémoire de la centaine de participants attendus.**

**Je souhaite bon courage à Dominique HIVERNAT et à son équipe pour l'organisation de cette opération.**

**Et j'ai toute confiance pour que le «challenge de cyclisme» soit couronné de succès et reste dans les esprits comme le 3ème évènement cycliste de l'année 2011 dans le Cantal !**



## **Le mot du président de l'ASCEE 15**

**En vous accueillant pour ce challenge national de cyclisme dans notre département, soyez assurés que l'équipe de l'ASCEE 15 a mis tout en œuvre pour que votre séjour Cantalien soit des plus agréables.**

**Vous découvrirez nos magnifiques paysages et plus particulièrement le pays de Mauriac où diverses visites culturelles ou activités de loisirs vous attendent.**

**J'espère que vous viendrez nombreux en solo, en duo, en famille ou entre amis, pour vivre des plaisirs très « cantalissimes » sur nos routes pittoresques mais sélectives.**

**Je formule le souhait que ce challenge se déroule dans un esprit de sportivité et de convivialité.**

**Je terminerai en remerciant plus particulièrement M. Leymonie Maire de Mauriac et le vélo club de Mauriac en la personne de M. Bréant, son président, pour leur soutien et leur aide précieuse.**

**Bonne course et bon séjour à Mauriac**

**Dominique HIVERNAT**

## Le mot du président de l'URASCE Auvergne

L'Auvergne et le Cantal seront à l'honneur en cette année 2011. En effet l'ASCEE 15 a mis en œuvre le challenge national de cyclisme sur la ville de Mauriac et ce sera l'ensemble de la région Grand Pays de Salers que vous découvrirez.

Au travers de cette manifestation emblématique de notre mouvement associatif, nous retrouverons les valeurs qui font nos ASCEE.

Je ne doute pas de l'excellence de l'organisation du comité directeur du Cantal et de son président, voilà bien des années qu'ils nous font découvrir leur dynamisme dans l'organisation sans faille des « Défi neige », journées DASCE et autre challenge national de VTT.

Amis cyclistes vous aurez sûrement, dans ce cadre merveilleux de la région de Mauriac, un lieu consacré au cyclisme où l'air pur le dispute aux charmes des bois et forêts aux pieds des volcans millénaires. Ce n'est pas par hasard que le tour de France cycliste professionnel passera trois journées dans le Cantal cet été.

Bienvenue à tous dans le Cantal et bon séjour à Mauriac

Claude Charbonnel





## Mauriac – Cantal



4224 habitants – Altitude 722 m – à 50 km d'Aurillac (15), 70 km de Tulle (19), 120 km de Clermont-Ferrand (63) et 170 km de Limoges (87)



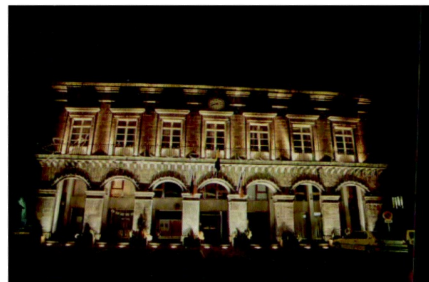
*Située entre Dordogne et volcans d'Auvergne, Mauriac est un centre économique en plein essor, ville d'art et d'histoire, elle est riche de monuments historiques et de maisons anciennes, objets de tous les soins du conseil municipal, attaché unanimement à la préservation et à la mise en valeur de ce patrimoine de qualité.*

*La ville : Cité médiévale, Renaissance et classique. Restes de l'enceinte. Maison gothique, façades des XVIème, XVIIème et XVIIIème siècles avec portes, monuments à vantaux, Hôtel*



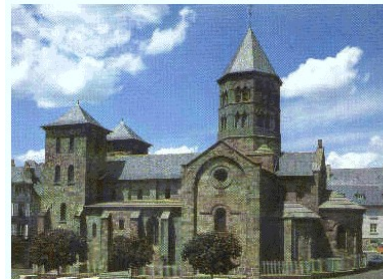
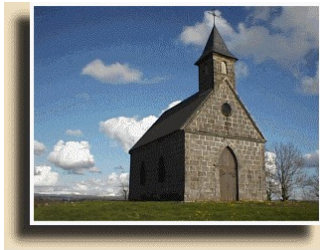
*d'Orcet (Sous/préfecture) du XVIème et XVIIème siècles. Vestige d'enceinte à Alba. Maison de Bonnefon (XVIIIème siècle). Maison de lave.*

*Histoire : Monastère dès le IXème siècle. Église paroissiale (XIIème siècle). Établissement de Consuls (XVIème siècle). Prise de la ville par les Huguenots.*





À l'époque gallo-romaine, quelques villas occupaient le plateau, dont celle d'une certaine Maurus qui, paraît-il donna le nom à la ville. Celle-ci se développa surtout autour du monastère fondé par Théodechilde, fille de Clovis. Basolus duc d'Aquitaine, allié des Visigoths et battu par les Francs de Clovis, avait obtenu d'elle d'être gracié. Pour remercier Clovis, il fit don de ses terres d'Auvergne à l'Évêque de Sens où il était retenu prisonnier. Jaloux et désireux d'être maître de Mauriac, l'Évêque de Clermont-Ferrand fit édifier (au XI<sup>ème</sup> siècle) sa basilique à coté du monastère. À la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle, fondation d'un collège de jésuites. La ville souffrit beaucoup des attaques protestantes. Notamment le monastère qui, déjà malmené pendant la guerre de Cent ans, fut la cibles des Huguenots. Au XVII<sup>ème</sup> siècle, il entra en décadence et, après la révolution, disparut complètement, l'église abbatiale servant en 1824 de carrière pour la construction de la mairie.



*Visites : Musée de Mauriac (expositions à thèmes), La basilique Notre Dame des Miracles, la chapelle du Puy Saint-Mary, le monastère Saint Pierre.*

*Vestiges : Menhir de la Roussille*

*Ressources : Plomb, pyrite, houille, bovins et porcins, charcuterie, croquant, glaçons Mauriacois (pâtisserie). Conservatoires des traditions rurales : l'Auvergne d'autrefois, découverte d'une ferme des années 1950.*

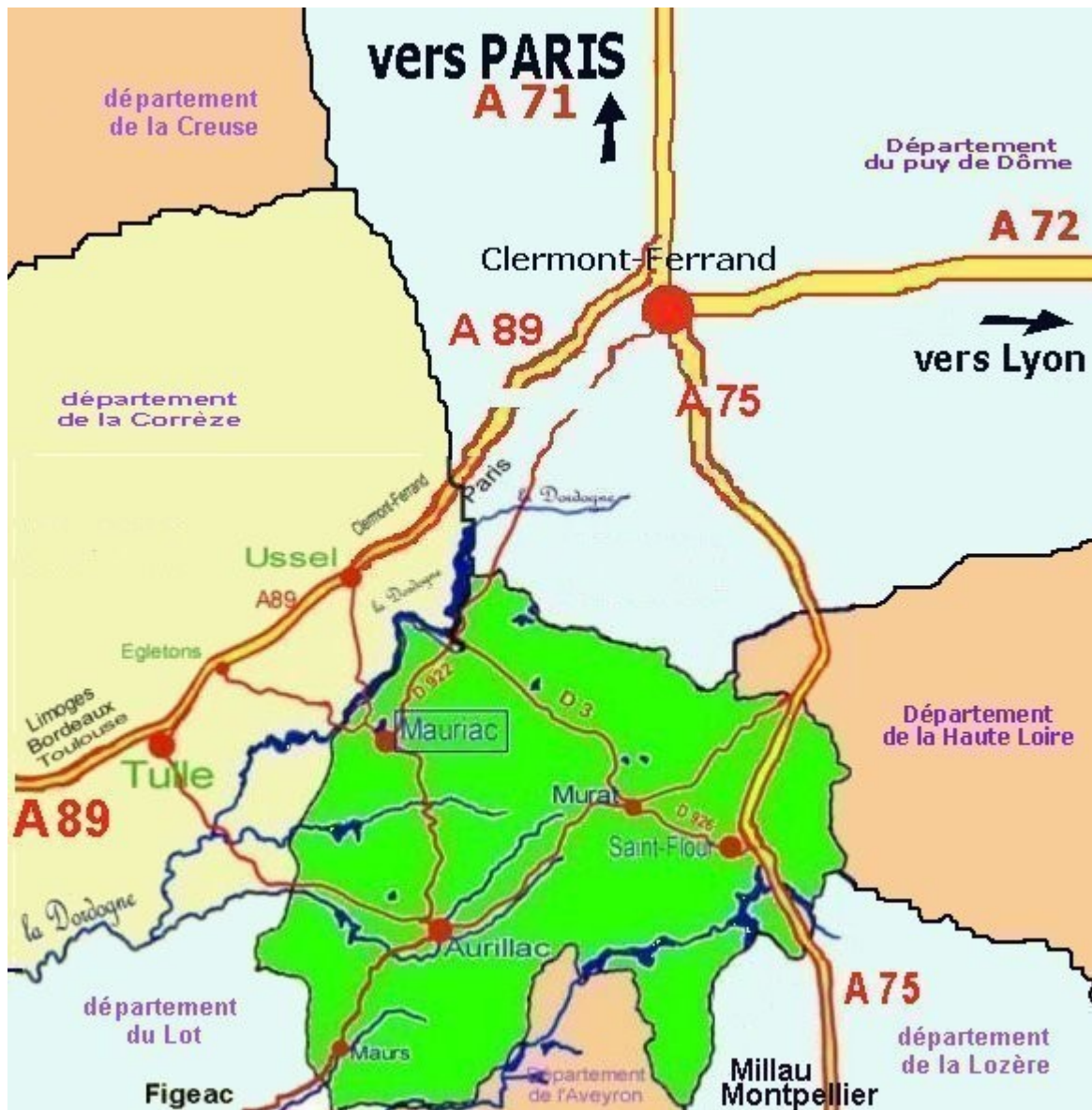
*Vie locale : Station verte. Marché les mardi et vendredi (fromages et bestiaux). Fêtes patronale et pèlerinage à Notre Dame des Miracles. Festival d'Auvergne. Visites du monastère Saint Pierre : vestiges archéologiques, salle capitulaire, galerie du cloître. Concerts. Centre aquarécratif, pédalo, canoë, kayak, pêche. Centre équestre : promenade, randonnées. Golf Val Saint-Jean : 9 trous compact + parcours de 1500m + pitch green? Camping. Village de vacances. Office de tourisme.*



*Val Saint-Jean*

## Comment venir à Mauriac

Autoroute A71 et A75 depuis Paris-Clermont Ferrand et Montpellier et A89 pour le Sud-Ouest - Toulouse Bordeaux



# *Challenge national de cyclisme*

## *Le programme de Mauriac 2011*

*\*\*\*\**

### *Vendredi 13 mai 2011*

*à partir de 15h00 accueil des participants au VAL Le Miraflor*

*19h30 Cocktail de bienvenue*

*20h00 repas*

*21h00 conférence de course*

### *Samedi 14 mai 2011*

*6h30 petit-déjeuner au VAL*

*9h00 début des compétitions*

*12h00 à 14h00 repas au VAL*

*15h00 suite des compétitions*

*19h00 remise des récompenses*

*21h00 Dîner et soirée de gala*

*Dès 9h00 animations dans le centre de Mauriac auprès des jeunes*

### *Dimanche 15 mai 2011*

*à partir de 7h00 petit déjeuner au VAL*

*Libération des chambres à 10h00*

*Au programme sortie touristique entre 9h00 et 11h00*

### *Les épreuves sportives*

*Les départs et arrivées des épreuves se feront sur le site du VAL Le Miraflor à Mauriac.*

*L'avantage est d'offrir à tous les participants et accompagnants un lieu unique d'hébergement, de restauration et d'épreuves*

### *Site départ :*

*Samedi matin épreuve des non licenciés sur un circuit de 7,5 km à parcourir plusieurs fois*

*Samedi après-midi épreuve des licenciés sur un circuit de 7,5 km à parcourir plusieurs fois*

*Le challenge accueille les catégories jeunes, dames, séniors, vétérans et masters*

# Challenge de cyclisme 2011

## Règlement du challenge

### I – ORGANISATION GENERALE

#### Article 1 – Date et lieu

Placé sous l'égide de la FNASCE (Fédération Nationale des Associations de Sport, de Culture et d'Entraide), le challenge national de cyclisme se déroulera les 13, 14 et 15 mai 2011 sur le site du Puy Saint-Mary à Mauriac dans le Cantal.

#### Article 2 – Qualification

La participation à ce challenge n'est pas subordonnée à une phase qualificative préalable. L'ASCEE organisatrice se réserve toutefois le droit de limiter le nombre de participants par ASCE en fonction des capacités d'hébergement afin de garantir la participation minimum de toute ASCE.

#### Article 3 – Contrôle des engagements des participants

Chaque ASCE( ) participante doit fournir à l'organisateur la fiche récapitulative des inscrits dûment remplie et signée par le (ou la) président (e) d'appartenance.

Cette fiche devra mentionner :

- la non contre indication à la pratique du cyclisme
- l'affiliation
- l'identité
- le n° de la carte d'adhérent ASCE, à jour de la cotisation 2011

En outre, devra être joint à cette liste :

- soit la copie du certificat médical daté de l'année civile en cours
- soit la copie de la licence de la fédération sportive de tutelle datée et signée par un médecin
- soit la copie de la carte d'adhérent ASCE datée et signée par un médecin

Cette inscription est entièrement placée sous la responsabilité du président de l'ASCE participante.

Une personne ne figurant pas sur la liste transmise par son président à l'organisateur ne peut prendre part au challenge, de quelque manière que ce soit.

Le contrôle de la liste nominative est effectué par le membre de la Commission Permanente des Sports (C.P.S.) de la FNASCE. Celui-ci devra s'assurer que l'identité des participants d'une ASCE( ) correspond à la liste signée par le président de cette dernière. Chaque participant devra présenter une pièce d'identité. Il collectera ensuite les cartes ASCE munies du timbre 2011 et l'original du certificat médical ou de la licence de l'année 2011 autorisant la pratique du cyclisme.

Les documents originaux sont remis aux participants à l'issue du challenge.

Le membre de la CPS consignera dans un rapport les faits qu'il aura constatés et le transmettra au comité d'organisation. A son retour du challenge, il enverra un exemplaire à la présidente de la FNASCE ainsi qu'au vice-président chargé des affaires sportives.

#### Article 4 – Comité d'organisation

Un comité d'organisation est mis en place durant la durée de la manifestation. Il aura



pour mission de régler les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre du déroulement des épreuves.

Il sera chargé notamment de définir les modalités de présentation des certificats médicaux de non contre indication à la pratique du cyclisme et de contrôler tous ces documents.

Il sera constitué de la façon suivante :

- le vice-président sport de l'ASCEE organisatrice
- un responsable de l'activité de l'ASCEE organisatrice
- le délégué régional ou son représentant
- un membre du comité directeur de la FNASCE (ce dernier ayant voix prépondérante en cas de litige)
- un représentant de la Commission Permanent Sports

Le représentant de la CPS ne prendra aucune décision en cas de problème. Son rôle se limitera à informer et à conseiller cette commission en cas d'incident. Les litiges sont examinés et tranchés par le comité d'organisation. Dans le cas où l'ASCEE organisatrice est concernée par un litige, le délégué régional et le membre du comité directeur de la FNASCE prennent seuls leur décision. Les décisions de ce comité sont sans appel.

#### Article 5 – Détermination des dossards

L'affectation des dossards sera effectuée avant le challenge par le comité d'organisation.

#### Article 6 – Participants autorisés

Les cyclistes titulaires d'une licence FFC, FSGT et UFOLEP sont considérés comme licenciés

Sont admis à participer les adhérents des associations affiliées à la FNASCE, à savoir :

- les adhérents employés dans les services ou les écoles du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des transports et du logement ( MEDDTL [1] ) et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire ( MAAPRAT ) qu'ils soient titulaires, auxiliaires, contractuels ;
- Les agents adhérents de l'ASCE( ) travaillant dans une direction départementale des territoires (DDT), dans une direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ;
- les agents du MEDDTL adhérents de l'ASCE( ) employés dans une autre direction départementale interministérielle ;
- les agents du MEDDTL adhérents de l'ASCE( ) en position de détachement ou de mise à disposition ;
- les adhérents ayant appartenu à l'ex ministère de l'Équipement [2] ;
- les stagiaires des écoles de l'Équipement, y compris les étrangers dans le cadre des échanges culturels ;
- les enfants des adhérents employés dans un service du MEDDTL sans limitation d'âge [3] ;
- le conjoint ou le concubin et leurs descendants directs jusqu'à 25 ans non révolus ;
- les retraités de l'ex ministère de l'Équipement, du MEDDTL, et du MAAPRAT qui ont travaillé dans les DDEA et DDT et qui ont été adhérents de l'ASCE( ) durant leur activité ;

[1] en cas de changement de dénomination du ministère, cela induit implicitement les agents qui dépendent de ce nouveau ministère

[2] comprend les agents transférés au conseil général dans la mesure où les statuts de l'ASCE( ) participante les prévoient

[3] pour les descendants, lorsqu'ils atteignent 25 ans, ils doivent être titulaire d'une carte d'adhérent individuelle et présenter celle du parent employé dans notre ministère sur laquelle figurent ses nom et prénom

## **II – DEROULEMENT DES EPREUVES**

### Article 7 – Définition des épreuves

Les 2 épreuves se dérouleront sur le site du Puy Saint-Mary à Mauriac, sur route où seront donnés les départs et arrivées.

Les épreuves seront réparties en deux courses dont la distance est indiquée ci-après suivant les catégories.

Les catégories sont définies dans l'article 9 – catégories des participants.

| Course 1 | le samedi     | Matin à 9h00        |            |          |           |
|----------|---------------|---------------------|------------|----------|-----------|
|          | Non licencié  |                     | Nbre tours | Km tours | Total kms |
|          | Jeune homme   | 15 à 20 ans         | 6          | 7,5      | 45        |
|          | Jeune dame    | 15 à 20 ans         | 5          | 7,5      | 37,5      |
|          | Sénior homme  | 21 à 40 ans         | 10         | 7,5      | 75        |
|          | Sénior dame   | 21 à 40 ans         | 8          | 7,5      | 60        |
|          | Vétéran homme | 41 à 50 ans         | 9          | 7,5      | 67,5      |
|          | Vétéran dame  | 41 à 50 ans         | 7          | 7,5      | 52,5      |
|          | Master homme  | + de 50 ans         | 7          | 7,5      | 52,5      |
|          | Master dame   | + de 50 ans         | 6          | 7,5      | 45        |
|          | Tandem libre  | Sans limitation     | 6          | 7,5      | 45        |
|          |               |                     |            |          |           |
| Course 2 | le samedi     | Après-midi<br>15h00 |            |          |           |
|          | Licencié      |                     | Nbre tours | Km tours | Total kms |
|          | Jeune homme   | 15 à 20 ans         | 7          | 7,5      | 52,5      |
|          | Jeune dame    | 15 à 20 ans         | 6          | 7,5      | 45        |
|          | Sénior homme  | 21 à 40 ans         | 11         | 7,5      | 82,5      |
|          | Sénior dame   | 21 à 40 ans         | 9          | 7,5      | 67,5      |
|          | Vétéran homme | 41 à 50 ans         | 10         | 7,5      | 75        |
|          | Vétéran dame  | 41 à 50 ans         | 7          | 7,5      | 52,5      |
|          | Master homme  | + de 50 ans         | 7          | 7,5      | 52,5      |
|          | Master dame   | + de 50 ans         | 6          | 7,5      | 45        |
|          |               |                     |            |          |           |



### Article 8 – Déroulement des épreuves

Le ravitaillement en cours d'épreuve sera autorisé. En cas de problème mécanique les concurrents devront faire la réparation eux-mêmes. Les aides telles que poussette, rétro poussettes ou autres aides apportées par un concurrent, un véhicule ou un spectateur sont interdites. En cas d'incident mécanique (crevaisson, saut de chaîne, etc...) il ne sera pas rendu de tours au participant. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé sur les parcours. L'ASCEE 15 organisatrice se réserve la possibilité de modifier le nombre de tours parcourus en fonction des aléas météorologiques ou pour toute raison de sécurité ou de dernière minute.

Chaque concurrent sera muni d'un dossard.

Pour la sécurité de course, un véhicule de l'organisation ouvrira la route.

### Article 9 – Catégorie des participants

Le challenge est ouvert aux cyclistes remplissant les conditions de l'article 2 et âgés d'au moins 15 ans à la date du challenge. Ils sont répartis ainsi :

|             |                            |              |                        |
|-------------|----------------------------|--------------|------------------------|
| Catégorie 1 | Jeune homme non licencié   | Catégorie 9  | Jeune homme licencié   |
| Catégorie 2 | Jeune dame non licenciée   | Catégorie 10 | Jeune dame licenciée   |
| Catégorie 3 | Senior homme non licencié  | Catégorie 11 | Senior homme licencié  |
| Catégorie 4 | Senior dame non licencié   | Catégorie 12 | Senior dame licencié   |
| Catégorie 5 | Vétéran homme non licencié | Catégorie 13 | Vétéran homme licencié |
| Catégorie 6 | Vétéran dame non licenciée | Catégorie 14 | Vétéran dame licenciée |
| Catégorie 7 | Master homme non licencié  | Catégorie 15 | Master homme licencié  |
| Catégorie 8 | Master dame non licenciée  | Catégorie 16 | Master dame licenciée  |
|             |                            | Catégorie 17 | Tandem libre           |

Les mineurs non accompagnés de l'un de leurs parents devront fournir une autorisation parentale leur permettant de participer à l'épreuve.

LICENCES : les licences retenues sont celles des clubs ou associations à caractère de compétition.

Les coureurs sont tenus de respecter le code de la route lors des échauffements comme pour se rendre sur le lieu des épreuves.

Le respect de l'environnement devra être une priorité pour les participants, les déchets de quelque nature que ce soit seront centralisés au point de récolte mis en place par l'organisation. Tout contrevenant sera exclu de la compétition en cas de non respect de cette mesure.

### Article 10 – Obligations des participants

Le port du casque, avec jugulaire fermée, est obligatoire pour participer au challenge. Le vélo devra être en bon état de marche : le comité d'organisation se réserve le droit d'interdire le départ d'une épreuve si il juge que le matériel n'est pas satisfaisant (freins, pneumatiques et toutes pièces touchant à la sécurité).

Les participants et les accompagnateurs auront une tenue et un comportement corrects en tous lieux et en toutes circonstances (Épreuves, repas, spectacle, allocution, distribution des récompenses...)

En cas de détérioration de matériels, les frais sont à la charge des auteurs ou de

l'association qu'ils représentent.

#### Article 11 – Références à une réglementation nationale

Les épreuves se dérouleront suivant les règlements en vigueur de la Fédération Française de Cyclisme sauf dispositions particulières prévues au présent règlement.

#### Article 12 – Contrôles

Des commissaires chargés de veiller à la régularité des épreuves seront disposés le long du parcours.

#### Article 13 – Classement des participants

Le classement des participants sera réalisé selon l'ordre d'arrivée à l'issue des courses par catégorie.

Le classement par équipe sera établi en comptabilisant le nombre de point obtenus par les deux meilleurs coureurs dans leur catégorie suivant le tableau ci-dessous :

|      |           |       |           |       |           |
|------|-----------|-------|-----------|-------|-----------|
| 1er  | 50 points | 6ème  | 22 points | 11ème | 12 points |
| 2ème | 40 points | 7ème  | 20 points | 12ème | 10 points |
| 3ème | 30 points | 8ème  | 18 points | 13ème | 8 points  |
| 4ème | 25 points | 9ème  | 16 points | 14ème | 6 points  |
| 5ème | 24 points | 10ème | 14 points | 15ème | 4 points  |

#### Article 14 – Réclamations

Le classement est mis à la connaissance des participants avant la promulgation des résultats. Les participants peuvent émettre des réclamations au plus tard un quart d'heure avant la remise des prix. Passé ce délai, les résultats sont officiellement communiqués aux compétiteurs et plus aucune réclamation ne sera acceptée concernant les résultats ou le classement du challenge.

#### Article 15 – Récompenses

Chaque vainqueur par catégorie se verra remettre un maillot tricolore.

L'ASCE( ) ayant obtenue le plus grand nombre de points tel que défini à l'article 13 sera déclarée première du classement par équipe et se verra décerner le TROPHEE FNASCE.

L'ASCE( ) déclarée deuxième du classement par ASCE( ) défini à l'article 13 se verra décerner l'assiette du ministre qui sera remise par le représentant de la DDT.

L'ASCE( ) présentant le plus grand nombre de participants sportifs recevra un trophée de la FNASCE ( en est exclu l'ASCEE organisatrice) qui sera remis par le représentant de la Commission Permanente Sport de la FNASCE. En cas d'égalité, il sera remis à l'ASCE( ) la plus éloignée.

Par ailleurs des coupes, médailles et récompenses seront remises aux participants en fonction de leurs mérites divers.

Au maximum, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

### Article 16 – Pénalités et sanctions

Pour le cas de discipline sportive qu'il aura à examiner, le comité d'organisation pourra sanctionner d'une pénalité

En cas d'incidents graves, le comité d'organisation pourra exclure du challenge le (ou les) concurrent(s) fautif(s). Enfin, les sanctions prises par le comité d'organisation ne préjugent pas des sanctions qui pourraient être prises par la fédération (suspension d'un challenge en application du règlement intérieur). Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.

### Article 17 – Assurances

La fédération nationale des associations de sports, de culture et d'entraide est titulaire d'un contrat « Responsabilité civile » couvrant tous les sinistres pouvant survenir à l'occasion de la manifestation et dont la responsabilité pourrait lui être imputée.

L'association organisatrice est assurée en responsabilité civile par le contrat fédéral pour l'organisation de la manifestation. Les participants sont couverts en « individuel accident » dans la limite des garanties prévues par le contrat. Ces garanties sont liées automatiquement à la carte d'adhérent de la fédération et figurent sur la notice accompagnant la carte d'adhérent. Toutefois, si l'adhérent estime que le montant des garanties est insuffisant, il peut souscrire une assurance complémentaire auprès de l'assureur de son choix.

La fédération décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'objets personnels. Le contrat fédéral ne couvre pas les biens appartenant à l'assuré (adhérent, association), y compris les vélos et leurs équipements. Il appartient à chaque participant, s'il le souhaite, de souscrire une assurance garantissant les dommages de son matériel pouvant être causés par une chute, ou vol, etc...

Tout sinistre susceptible d'engager la responsabilité de l'association organisatrice doit faire l'objet de la part de la (ou des) victime(s) ou à défaut de son association d'appartenance, et avant leur départ du lieu du challenge, d'une déclaration ou d'une réserve écrite auprès des responsables de ladite association.

Toute déclaration de sinistre est obligatoirement remplie par la victime, signée du président de son association et revêtue du cachet de l'association. Elle est envoyée à l'assurance de la fédération selon les modalités précisées par l'assureur dans un délai de quinze (15) jours. Si un des participants se blesse, il doit déclarer son accident au moyen de l'imprimé de déclaration fourni par l'assureur fédéral dans un délai de quinze (15) jours. Cette déclaration devra être revêtue de la signature du président et du cachet de l'association d'appartenance de la victime. Les copies sont conservées à l'association d'origine.

En cas d'utilisation de véhicules de l'administration ou de véhicules personnels, le président de l'association devra avoir au préalable rempli et signé un ordre de déplacement signé.

### Article 18 – Acceptation du règlement

Par le fait de son inscription, toute personne participant au challenge et adhérent en conséquence et sans restriction au présent règlement, déclare en accepter toutes les dispositions ainsi que les décisions du comité d'organisation pour les cas qui n'y seraient pas mentionnés. Par le simple retour de la fiche d'inscription, chaque responsable d'association certifie avoir pris connaissance du présent règlement, l'accepter et s'engager à le diffuser à l'ensemble des membres de son équipe.

#### Article 19 – Droit à l'image

Chaque participant accorde à l'organisateur le droit d'enregistrer, en partie ou en totalité, sa participation à l'événement sous forme de photos, vidéos, films télévisés, reportage radio, et tout autre moyen existant, et de les utiliser à des fins promotionnelles et commerciales, sans limite de temps et sans lui devoir aucun droit financier. Toute prise de vue ou de son, toute photographie, toute reproduction totale ou partielle par un participant ne devra être destinée qu'à un usage privée. Toute publication de ce type de document devra faire l'objet d'une autorisation préalable écrite de la fédération. Le fait de s'inscrire signifie l'acceptation de cet article dans ces conditions.

#### Article 20 – Cas de force majeure

En cas de force majeure, l'ASCE( ) 15 organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie de présent règlement ou d'annuler la manifestation.

#### Article 21 – Désistement

Toute demande de remboursement en cas de désistement éventuel ne pourra être prise en compte au delà du 22 avril 2011. Avant cette date, le remboursement sera de 80 % du montant de l'inscription de départ.

#### Article 22 – Responsabilité des présidents

Tous les participants à un challenge sont placés sous la responsabilité du président de l'ASCE( ) d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions définies par la commission de discipline de la Fédération Nationale des ASCE.

#### Article 23 – Soins et hospitalisation

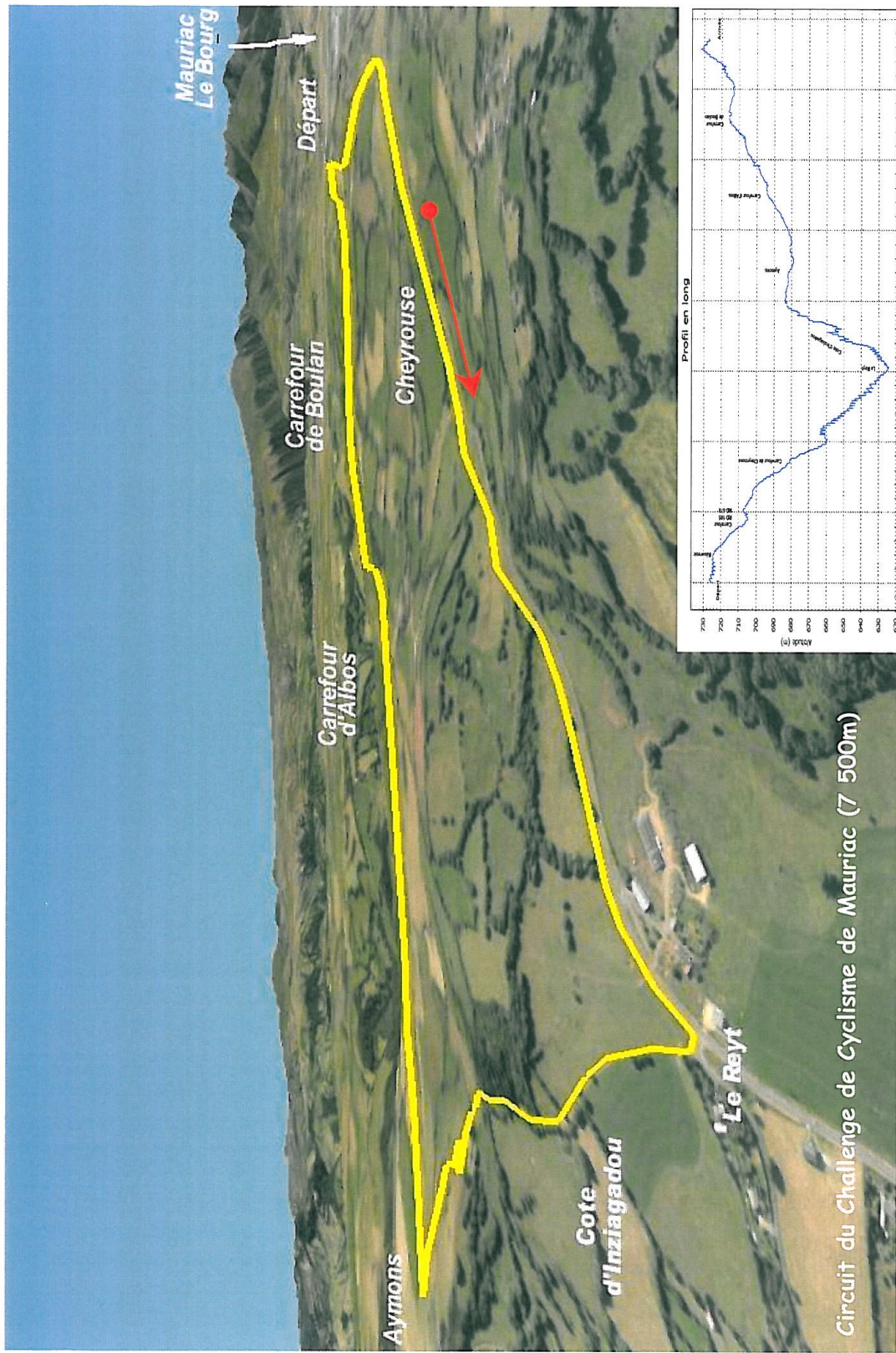
En cas de blessure ou d'accident, les participants à ce challenge autorisent l'organisateur à prendre toutes les mesures nécessaires à la sauvegarde de leur intégrité physique en permettant leur hospitalisation ou en recourant à des soins donnés par des professionnels de santé.

Une fiche sanitaire est jointe au dossier d'inscription. Elle est confidentielle et a pour but de faciliter les soins pour les personnels médicaux. Il est fortement conseillé de la remplir et de la mettre dans une enveloppe fermée qui sera remise soit à une personne de l'équipe, soit au représentant de la CPS de la FNASCE.









Circuit du Challenge de Cyclisme de Mauriac (7 500m)

## INSCRIPTIONS

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUELLE  
à retourner pour le :  
**30 mars 2011 délai de rigueur**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

date de naissance : \_\_\_\_\_ Service : \_\_\_\_\_

adresse : \_\_\_\_\_

ASCE n° : \_\_\_\_\_ N° de carte d'adhérent ASCE : \_\_\_\_\_

Participera à la course :

- catégorie n° 1 jeune homme non licencié 15 à 20 ans
- catégorie n° 2 jeune dame non licenciée 15 à 20 ans
- catégorie n° 3 sénior homme non licencié 21 à 40 ans
- catégorie n° 4 sénior dame non licenciée 21 à 40 ans
- catégorie n° 5 vétéran homme non licencié 41 à 50 ans
- catégorie n° 6 vétéran dame non licenciée 41 à 50 ans
- catégorie n° 7 master homme non licencié + de 50 ans
- catégorie n° 8 master dame non licenciée + de 50 ans
- catégorie n° 9 jeune homme licencié 15 à 20 ans
- catégorie n° 10 jeune dame licenciée 15 à 20 ans
- catégorie n° 11 sénior homme licencié 21 à 40 ans
- catégorie n° 12 sénior dame licenciée 21 à 40 ans
- catégorie n° 13 vétéran homme licencié 41 à 50 ans
- catégorie n° 14 vétéran dame licenciée 41 à 50 ans
- catégorie n° 15 master homme licencié + de 50 ans
- catégorie n° 16 master dame licenciée + de 50 ans
- catégorie n° 17 tandem catégorie libre

*Vous êtes licencié, précisez :*

*La fédération à laquelle vous appartenez : compétition uniquement : \_\_\_\_\_*

*Le numéro de votre licence : \_\_\_\_\_*

*Vous n'êtes pas licencié :*

*Vous certifiez sur l'honneur n'avoir possédé aucune licence cycliste en 2009 et 2010, sous peine de l'application des mêmes sanctions que l'art. 3 du règlement du challenge.*

*En tant que non licencié, il sera exigé un certificat médical de l'année civile en cours portant la mention de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition.*

*Vous devez ( licenciés et non licenciés) joindre également :*

*-une photocopie de la carte d'adhérent*

*-une photocopie de la pièce d'identité*

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## INSCRIPTIONS

BULLETIN D'INSCRIPTION  
à retourner pour le :  
**30 mars 2011 délai de rigueur**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ ASCE : \_\_\_\_\_

Homme

Femme

Age : \_\_\_ ans

Coureur

Accompagnateur \*

\*  Accompagnateur désirant participer à la visite  
les visites seront mises en place au delà d'un minimum de 15 participants

**Du vendredi soir au dimanche matin inclus : 140 Euros**

Forfait incluant les frais d'engagement, d'hébergement, de repas et d'organisations  
Les visites ne sont pas comprises

Personnes avec qui vous désirez partager la chambre :

Nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ ASCE() : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ ASCE() : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ ASCE() : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ prénom : \_\_\_\_\_ ASCE() : \_\_\_\_\_

Droit à l'image :  je m'engage conformément à l'article 19 du règlement du challenge

Adressez vos courriers à :

Secrétariat de l'ASCEE 15, Monique Delpeuch  
DDT 15-ASCEE 15 Challenge de cyclisme 2011  
74, rue de Firminy - BP 10414  
15004 AURILLAC cedex

Pour tout renseignement sur le challenge, vous pouvez contacter :

Laurent PRATOUSSY : 06 75 39 34 90 – [laurent.pratoussy@sfr.fr](mailto:laurent.pratoussy@sfr.fr)  
Frédéric LOURS : 06 78 04 60 24 – [fredlours@voila.fr](mailto:fredlours@voila.fr)

## INSCRIPTIONS

FICHE RECAPITULATIVE DES INSCRIPTIONS  
à retourner pour le :  
**30 mars 2011 délai de rigueur**

| Nom | Prénom | N° de carte | Affiliation<br><small>Art.7 du présent règlement</small> | Date certificat<br>médical | Montant |
|-----|--------|-------------|--|----------------------------|---------|
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |
|     |        |             |  |                            |         |

**Total général en Euros : \_\_\_\_\_ €**

Nom de la personne à contacter :

Numéro de téléphone :

Son adresse courriel :

Tout participant à un challenge est placé sous la responsabilité du président de l'ASCE( ) d'appartenance. Tout manquement ou fausse déclaration concernant l'inscription est passible de sanctions par la commission de discipline de la FNASCE.

Je soussigné \_\_\_\_\_, président (e) de l'ASCE ( ) \_\_\_\_\_, atteste que les informations ci-dessus sont exactes.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2011

Le ou la président(e) (signature et cachet de l'ASCE( ) )

Désistement : date limite 22 avril conformément à l'article 21 du règlement du challenge

Le règlement s'effectuera par chèque global à l'ordre de l'ASCEE 15 et sera adressé à :

Secrétariat de l'ASCEE 15, Monique Delpuch  
DDT 15-ASCEE 15 Challenge de cyclisme 2011  
74, rue de Firminy - BP 10414  
15004 AURILLAC cedex